

Transport d'animaux et observance des consignes sanitaires : le rôle des chauffeurs

20 juin 2023

Un article paru dans la revue *Les mondes du travail* s'intéresse à l'application des consignes de prévention de la circulation des maladies animales par les chauffeurs des sociétés de transport de bovins vivants. La réglementation prévoit « un nettoyage et une désinfection après chaque transport et avant tout nouveau chargement », mais ces mesures sont peu mises en œuvre, pour diverses raisons.

Menée par des élèves de l'École nationale des services vétérinaires (ENSV), l'étude repose sur des entretiens et des observations réalisés début 2022, dans les Hauts-de-France et le Grand-Est, lors de tournées de ramassage des animaux dans les exploitations pour acheminement en centres de regroupement ou abattoirs. Les auteurs ont examiné l'application des protocoles sanitaires à chaque étape : « en règle générale, les camions sont mal désinfectés, et le nettoyage demeure partiel ».

Ils expliquent ensuite les sources de ces nombreux écarts à la règle. Ceux-ci ne tiennent pas à un manque de savoirs et de formation. Les enjeux sanitaires et réglementaires sont en effet connus des camionneurs, qui les considèrent comme partie intégrante de leur métier. Ces chauffeurs sont d'ailleurs, le plus souvent, issus du monde agricole. Mais ceci n'empêche pas « des formes d'arrangement avec le risque », en fonction de la conception qu'ils se font de leur « vrai boulot », et de leurs perceptions en matière de « probabilité de contamination ». Le chargement et le déchargement constituent, à leurs yeux, le cœur du métier, et les tâches liées à la biosécurité sont sur un plan secondaire.

Les animaux vivants ne sont pas une marchandise comme une autre et en organiser les déplacements ne va pas sans difficultés : danger physique pour les humains, stress pour les bovins, etc. Les conducteurs peuvent alors chercher à simplifier les trajets et réserver les opérations de nettoyage aux endroits où elles sont plus faciles à mener, sans se salir, notamment à l'abattoir. « La désinfection est ainsi reléguée non par principe, mais par arbitrage ». De plus, les mesures de désinfection sont « escamotées ou évacuées », à la fois pour gagner du temps et pour garder des marges de manœuvre, au sein d'organisations tournées vers la productivité et la fluidité de la chaîne d'approvisionnement. Enfin, l'article souligne les différences avec les filières avicoles, soumises à des règles plus précises et détaillées, et à un contrôle plus fort (moindre « tolérance »).

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Sources : [*Les mondes du travail*](#)